



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
À MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS***

Vendredi, 25 juin 1982

Monsieur le Haut-Commissaire,

1. J'ai été très heureux d'avoir avec vous l'entretien d'aujourd'hui. L'an dernier, et à nouveau cette année, vous aviez exprimé le désir que je réserve une visite au Siège du Haut-Commissariat à Genève. Malheureusement, les autres engagements ne l'ont pas permis, mais je l'ai moi-même vivement regretté et j'avais hâte de vous dire l'estime et les encouragements de l'Eglise catholique pour les efforts que déploie votre institution en faveur des réfugiés.

2. Votre compétence s'étend à tous les réfugiés - au sens strict de la Convention des Nations Unies de 1951, du Protocole de 1967 et de nombreuses autres Conventions et textes - c'est-à-dire aux personnes qui ont du quitter leur propre pays à cause d'une crainte bien fondée de persécution pour des motifs de race, de religion, de nationalité ou de conviction politique, ou pour échapper à la violence et à la guerre. Ils sont légion, plus de dix millions, peut-être quinze, et sans cesse, par vagues entières, de nouvelles populations sont arrachées pour ces diverses raisons à leur environnement. Le Liban en est encore une fois le théâtre, d'une façon soudaine et dramatique, mais il ne peut faire oublier les autres réfugiés du Moyen Orient, les très nombreux réfugiés palestiniens, les réfugiés afghans, ni les réfugiés du Sud-Est asiatique, en particulier les Cambodgiens et les "boat-people", qui continuent à fuir dans des conditions très précaires, ou attendent dans les camps de Thaïlande, de Malaisie, d'Indonésie, de Singapour; ni les réfugiés somaliens, et tous ceux du continent africain; ni ceux de l'Amérique centrale, etc. C'est vraiment une plaie honteuse de notre époque, comme si nombre de pays et de gouvernements n'étaient plus capables d'accorder une juste liberté et une place décente à tous leurs citoyens. La communauté internationale est vraiment concernée par ce fléau, et notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

3. Il ne s'agit certes pas, en cherchant une solution pour ces réfugiés, de dispenser les pays d'origine de faire leur devoir, ni d'encourager leur négligence ou leur mauvaise volonté, encore moins de prendre son parti des causes qui ont l'homme pour origine. Mais vous, avec raison, vous considérez les faits; vous constatez que ces populations sont, *hic et nunc*, menacées ou apatrides, bien souvent démunies de tout, ayant souvent dû laisser derrière elles, dans leur propre pays, tout ce qui les aidait à vivre, tout leur patrimoine. Et cette misère extrême, physique, psychologique et morale, ne saurait attendre. Dieu merci, l'opinion publique le comprend encore assez bien et se laisse émouvoir, au moment où les mass media lui décrivent le drame, mais l'intérêt s'émousse vite, la générosité s'affaiblit, ou n'aboutit pas à des prises en charge stables, à des solutions d'avenir. C'est là que votre Organisation apporte une contribution irremplaçable.

4. Vous cherchez en effet à redonner à ces réfugiés les conditions de leur dignité humaine, vous les aidez à devenir auto-suffisants. Dans l'immédiat, ils ont besoin de protection, de sécurité, d'une assistance de base - alimentation, logement au moins sous tente, assistance médicale et possibilités d'instruction -. En ce domaine, vous faites apporter les aides nécessaires. Mais vous cherchez en même temps et surtout une solution permanente pour l'avenir, la meilleure possible, soit pour faciliter aux réfugiés le retour dans leur pays par une décision libre et personnelle, ce qui serait de beaucoup souhaitable si on leur fait une place viable, soit du moins pour aider à ce qu'ils soient vraiment intégrés dans le pays du premier accueil, en y jouissant de conditions plus sûres qu'un asile précaire et provisoire, soit enfin pour leur permettre d'émigrer et de s'intégrer dans un pays tiers. Vous le savez mieux que quiconque, certains pays font sur ce point des efforts qui mériteraient d'être cités en exemple.

5. Vous avez donc un rôle de premier plan auprès des pays d'origine et auprès des pays d'accueil, pour faciliter les transits, les départs ou les implantations. Pour l'assistance, d'autres instances peuvent travailler de concert avec vous, d'abord celles qui relèvent de l'Organisation des Nations Unies, comme on vient de le voir pour le Liban, soit aussi chaque Gouvernement et ses Organisations, soit le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, ou encore beaucoup d'autres organisations de secours. Je sais que le Haut-Commissariat recherche de telles coopérations, s'en réjouit et les encourage, car la tâche humanitaire requiert des efforts nombreux et concertés.

6. L'Eglise catholique, pour sa part - et c'est là surtout l'objet de mon propos - considère l'aide aux réfugiés comme une œuvre essentielle, à laquelle elle invite de façon pressante ses fils chrétiens à collaborer, car la Bible en général et l'Evangile en particulier ne nous permettent pas de laisser sans secours les étrangers qui cherchent asile.

D'ailleurs, un bon nombre d'organisations catholiques essaient selon leurs compétences et leurs possibilités, d'alléger la souffrance des réfugiés, comme vous avez eu l'amabilité d'en témoigner vous-même. Je puis vous assurer qu'ici le Conseil pontifical "Cor Unum" s'en occupe activement, cet organisme étant destiné à faire réfléchir les autres institutions catholiques, à stimuler et à

coordonner, en certaines circonstances, leurs initiatives et à exprimer ainsi la charité du Pape.

7. Au-delà de ces aides concrètes, l'Eglise estime aussi de son devoir d'exhorter les responsables à changer cette situation, comme je l'ai fait par exemple en visitant le "Bataan Refugee Processing Center" près de Morong aux Philippines, le 21 février 1981, ou en recevant le Corps diplomatique à Nairobi en 1980, et tout récemment à Lisbonne. Il faut redire qu'il s'agit là de situations anormales, qu'il faut remédier à leurs causes, en cherchant à convaincre les nations que les réfugiés ont droit à la liberté et à une digne vie humaine dans leur propre pays. Il faut aussi faire appel toujours plus largement à l'hospitalité, à l'accueil auprès des pays qui peuvent recevoir des réfugiés. Enfin, il faut organiser l'entraide internationale, une entraide qui ne dispense pas les réfugiés de se prendre peu à peu en charge eux-mêmes, car c'est là aussi un chemin de dignité.

Bref, Monsieur le Haut-Commissaire, je suis heureux de vous dire que le Saint-Siège apprécie vivement l'œuvre qui vous est confiée, et de vous assurer que les membres de l'Eglise, et notamment les Organisations caritatives catholiques, continueront de s'engager sur ce terrain avec ardeur et générosité en apportant leur contribution pour alléger les souffrances et former les consciences d'une façon désintéressée, je veux dire impartiale, guidés par la seule perspective du bien des personnes, quelles qu'elles soient, qui connaissent la détresse de la vie de réfugié, pour quelque motif que ce soit.

Et à notre action concrète, nous joignons toujours la prière, suppliant l'Esprit Saint d'éclairer les esprits et d'ouvrir les cœurs, afin que ce monde soit plus humain, plus conforme au dessein fraternel que Dieu a assigné à l'humanité.

**Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol.V, 2 p. 2398-2401.*

L'Osservatore Romano 26.6.1982 p.1,2.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 35 p.10.

La Documentation Catholique n.1835 p.758-759.

© Copyright 1982 - Libreria Editrice Vaticana